ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport d'Orly Ouest

Question écrite n° 100111

Texte de la question

M. David Habib appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la mauvaise qualité de l'accueil réservé aux voyageurs d'Orly-Ouest en partance pour Pau. Malgré la réfection du hall 2, les difficultés rencontrées par les passagers persistent. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre en compte les attentes des voyageurs confrontés à l'incapacité des administrateurs d'Aéroports de Paris.

Texte de la réponse

Aéroports de Paris a entrepris depuis trois ans le réaménagement et la modernisation de l'aérogare d'Orly Ouest, inaugurée en 1971, notamment pour y améliorer la fluidité, le confort et l'accueil des passagers. La société a tout mis en oeuvre pour réduire au minimum la gêne qui résulte des travaux engagés et a ainsi choisi de limiter leur durée à treize mois pour la rénovation du hall 2 en fermant ce hall et en réorganisant tout le trafic de l'aérogare sur ses autres halls. À la réouverture du hall 2 en avril 2006, les vols Paris-Pau ont été affectés dans le hall 4. La dégradation de la qualité de service qu'ont pu connaître les passagers pour Pau n'a donc été que provisoire, l'accueil dans le hall 4, rénové en 2004-2005, ayant été significativement amélioré par un système d'enregistrement plus rapide, des écrans d'affichage modernes, une attente réduite au contrôle par la création d'un quatrième poste d'inspection filtrage et à l'embarquement par un maximum d'avions au contact, ainsi que par la création d'une deuxième liaison par autobus. La rénovation d'Orly Ouest se poursuivra jusqu'à la fin de 2006 pour renforcer la qualité des services offerts aux passagers. S'agissant enfin du prix du vol Paris-Pau, les éléments d'information figurent dans la réponse à la question écrite n° 99268.

Données clés

Auteur : M. David Habib
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100111
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7469
Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9922